

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 997

23 avril 2008

SOMMAIRE

2 Aero S.A.	47815	Kivaro S.à r.l.	47817
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	47816	Koenig International S.A.	47816
Antimo S.A.	47814	La Foncière du Capitole S.A.	47822
Archimede Invest Holding S.A.	47816	Lanthane S.à r.l.	47820
Arles Invest Holding S.A.	47819	LaSalle UK Ventures	47812
A.T.T.C. Directors S.à r.l.	47821	LBREP-Driftwood Europe Hotels Holding S.à r.l.	47820
A.T.T.C. Registrars S.à r.l.	47819	Leventis Holding S.A.	47818
Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l.	47825	Luxlam S.à r.l.	47812
Babilonia Holding S.A.	47811	Macquarie Communications Infrastructu- re Luxembourg II S.à r.l.	47811
Brandenburg Archie GP S.à r.l.	47820	M.B.&A. s.à r.l.	47817
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	47813	M.B.&A. s.à r.l.	47819
Capital Management Advisors Group S.A.	47817	Middle East Finance S.A.	47816
Castalie S.à r.l.	47818	PCB & CMR S.A.	47823
DH Commerciale S.à r.l.	47856	Perseus Immobilien Gesellschaft 11	47822
D.I.T.D. Holding S.A.	47819	Personal Training Luxembourg Sarl	47822
EEL Investments S.à r.l.	47814	Pétunias Holding S.A.	47813
Euro Promo S.A.	47854	Pétunias S.A.	47813
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	47811	Raolc S.A.	47821
Full Music Services S.A.	47825	Recatoit S.A.	47822
Full Music Services S.A.	47823	Rivedes S.A.	47817
GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	47813	Sea-Land Financing and Contracting	47810
GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.	47815	Sigma Tau Europe S.A.	47810
Hayes Lemmerz Finance LLC-Luxem- bourg S.C.A.	47812	S.M.O. S.A.	47855
Helvert Finance S.A.	47815	Tomkins Engineering S.à r.l.	47814
Hofmann M.M. S.A.	47813	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	47815
Induplan, Industrial Handels- und Pla- nungs-Gesellschaft, GmbH	47810	Tomkins Overseas Funding S.à r.l.	47812
Julienne Holdings S.à r.l.	47836	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	47811
		TST Holding S.A.	47818
		Vodafone Luxembourg S.à r.l.	47810
		Windsail Holding S.A.	47818
		Z-Ventures S.A.	47821

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008133/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008014002/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Sea-Land Financing and Contracting, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.386.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043656/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 73.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008044624/7241/11.

(080048608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50756 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008044627/211/11.

(080048566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.793.

En date du 19 octobre 2005, le nom de l'associé unique Macquarie Communications Infrastructure (Bermuda) Limited, avec siège social à Church Street, Hamilton, Bermudes, est devenu Macquarie MCG International Limited.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044607/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008044634/5770/12.

(080048429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Babilonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.374.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2008, la décision des Administrateurs du 31 mai 2006 de coopter M. Jean BODONI a été ratifiée. Les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Guy KETTMANN et M. Jean BODONI ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour BABILONIA HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008044600/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Tomkins Overseas Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.643.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51254 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008044629/211/11.

(080048586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Luxlam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 130.227.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. März 2008.

Für die Gesellschaft

Pour Maître Jean SECKLER

Notar

Par déléation Monique GOERES

Référence de publication: 2008044657/231/14.

(080048556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008044666/239/12.

(080048524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Hayes Lemmerz Finance LLC-Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.846.

EXTRAIT

Par la présente, nous rendons public que le siège social de la société, à compter du 1^{er} janvier 2008, a été transféré de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey Group sàrl

Mandataire

Emmanuelle Brulé

Membre du Comité Exécutif

Référence de publication: 2008044839/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.969.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 4 février 2008

En date du 4 février 2008, le Conseil de gérance de GOLDENTREE ASSET MANAGEMENT LUX II S.A R.L. a pris la décision de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 17 mars 2008.
Hille-Paul Schut
Manager

Référence de publication: 2008044891/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.783.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51187 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008044628/211/11.

(080048574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

**Pétunias S.A., Société Anonyme,
(anc. Pétunias Holding S.A.).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 101.683.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008044626/7241/12.

(080048650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Hofmann M.M. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 111.930.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 14 janvier 2008, l'associé unique a pris la décision d'accepter la cooptation de Joachim Drees avec adresse au 51G, Sonnenbergstrasse, D-70184, Stuttgart, Allemagne, en tant qu'administrateur, en remplacement de Justin Von Simson, avec effet au 29 mars 2007.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044613/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008044631/211/11.

(080048599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**EI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008044660/239/12.

(080048021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Antimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.956.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 18 mars 2008 que:

1. Les administrateurs suivants ont démissionné de leur mandat avec effet au 10 mars 2008:

- a. Stef Oosvogels;
- b. François Pfister.

2. Les Administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 10 mars 2008 pour une période de six ans:

- a. Alberto Morandini né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b. Alain Blondlet né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. La société Gama Directorship Limited a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 10 mars 2008.

4. La société St-Kilda S.A. ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Ollaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, enregistrée auprès du Registrar of International business Companies sous le numéro IBC 045085 est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2008 et ce, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008044555/1035/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008044630/211/11.

(080048593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**2 Aero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.081.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008044635/5770/12.

(080048450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Helvert Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.521.

La société Axiome Audit Sàrl dans les bureaux de laquelle la société anonyme HELVERT S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet à ce jour, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2008044814/768/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.063.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 4 février 2008

En date du 4 février 2008, le Conseil de gérance de GOLDENTREE ASSET MANAGEMENT LUX S.A R.L. a pris la décision de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Hille-Paul Schut

Manager

Référence de publication: 2008044894/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Middle East Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDDLE EAST FINANCE S.A., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008044748/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08428. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Koenig International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOENING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2008044746/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08425. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Archimede Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.152.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008044778/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 68.314.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008044779/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07495. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008044780/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07493. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Rivedes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008044773/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

M.B.&A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.108.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008044764/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08448. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Kivaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.500.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044792/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08610. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 87.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044791/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08607. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Windsail Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044790/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06768. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**TST Holding S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.953.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour TST Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044786/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.**Leventis Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008044751/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08429. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

M.B.&A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.108.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008044753/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08444. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Arles Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.153.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008044768/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.835.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044789/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07043. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

A.T.T.C. Registrars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 89.729.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Hoeck Marc

Le Gérant

Référence de publication: 2008045099/813/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06654. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Lanthane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2008.

Pour Lanthane Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008045129/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Brandenburg Archie GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.033.

EXTRAIT

En date du 20 mars 2008, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse du siège social du 88, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008045150/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

LBREP-Driftwood Europe Hotels Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.102.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 03 mars 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2008, LAC/2008/9488, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008045143/211/22.

(080049490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} février 2008, lors de l'Assemblée Générale de la Société GROUPE MINELIS S.A.

- Les démissions de Mr. Christophe DAVEZAC, Mr. José CORREIA et Mme Géraldine SCHMIT de leur mandat d'administrateur de la Société ont été acceptées.

- Messieurs Christian BÜHLMANN, expert comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, Thierry TRIBOU-LOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973 et Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, tous trois résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la Société en leur remplacement, jusqu'au 31 janvier 2014.

- Le siège de la société est transféré du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

RAOLC S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045152/1211/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Z-Ventures S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.856.

CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Z-Ventures S.A. décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 16 novembre 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 5 mars 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation du Luxembourg.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045139/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a.

Le Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045100/813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06696. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Perseus Immobilien Gesellschaft 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008045237/212/12.

(080049227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

La Foncière du Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008045232/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07734. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Personal Training Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Sévérine Canova

Gérant

Référence de publication: 2008045219/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08159. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Recatoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 8, Op d'Burriplatz.
R.C.S. Luxembourg B 94.614.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045279/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02734. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**PCB & CMR S.A., Société Anonyme,
(anc. Full Music Services S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.073.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FULL MUSIC SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.073, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 497 du 6 juillet 1998, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 5 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1007 du 14 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo WETZEL, expert-comptable, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue. Monsieur Carlo WETZEL occupe également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Myriam KOCKS, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Constat de la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EURO et augmentation du capital social pour le fixer au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en liquide.

2.- Annulation des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) et remplacement par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-).

3.- Augmentation du capital social à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour le porter de trente-un mille euros (EUR 31.000,-) à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par émission de trente-huit (38) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-).

4.- Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en espèces.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6.- Modification de l'objet social de la société en celui d'un commerce de matériels industriels et modification du deuxième alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa 2).

«- l'achat, la vente, la fabrication, la location, l'import-l'export, la distribution et la mise en valeur de matériels industriels;»

7.- Modification de la dénomination de la société en «PCB & CMR S.A.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.

8.- Démission d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs.

9.- Autorisation de au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

10.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EUROS, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit de la société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par apport en liquide.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) et de les remplacer par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) par action.

Les actions sont souscrites comme suit:

- Premium Group Holding SA: soixante et une actions;
- Centre de Gestion Holding SA: une action.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par émission de trente-huit (38) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) par action.

Souscription et Libération

Les trente-huit (38) nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires actuels comme suit:

- Premium Group Holding SA: trente-sept actions;
- Centre de Gestion Holding SA: une action.

La prédite augmentation de capital de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) a été libérée moyennant un versement en espèces par les actionnaires actuels, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) actions de cinq cents euros (EUR 500,-) par action.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en celui d'un commerce de matériels industriels et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (alinéa 2).

«- l'achat, la vente, la fabrication, la location, l'import-export, la distribution et la mise en valeur de matériels industriels;»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «FULL MUSIC SERVICES S.A.» en «PCB & CMR S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PCB & CMR S.A." »

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les membres du conseil d'administration à savoir MILESTONE SARL, FIDUFISC SARL et Paul Agnes ainsi que de l'administrateur-délégué à savoir MILESTONE SARL et leur donne pleine et entière décharge pour exécution de leur mandat.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de six ans:

- CECEN Mehmet, entrepreneur, né à Karaman (Turquie), le 3 août 1972, demeurant à F-38300 Eparres, 906 RT Nationale 85 (France);
- CECEN Selvi, sans état particulier, née à Amberieu (France), le 16 février 1981, demeurant à F-38300 Eparres, 906 RT Nationale 85 (France);
- CECEN Taner, baccalauréat en technologies, né à Bourguin-Jallieu (France), le 1^{er} juin 1982, demeurant à F-38300 Eparres, 906 RT Nationale 85 (France).

Huitième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de nommer Monsieur CECEN Mehmet comme administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

47825

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wetzel, Kocks, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2007, LAC / 2007 / 40957. — Reçu à 1%: cent quatre-vingt-dix euros treize cents (€ 190,13).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008044853/202/123.

(080049353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Full Music Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.073.

Rectificatif de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2007

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la septième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «FULL MUSIC SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, RCS B 64.073, qui a été signé le 12 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2007, LAC/2007/40957, concernant la forme juridique de l'administrateur démissionnaire «FIDUFISC», à savoir qu'en lieu et place de «FIDUFISC SARL» il y a lieu de lire dans la septième résolution dans l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2007 (page 5) «FIDUFISC».

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008044855/202/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HSH Global Aircraft I S.à r.l. (formerly Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 127642.

The appearer for the above is here represented by:

Mrs Emilie KAYSER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 12 March 2008.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form - corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and own title to one or more aircrafts (the "Aircraft"), to act as lessor in operating leasing agreements for the Aircraft, to enter into loan agreements with HoldCo and other lenders and into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, accede to or, respectively, enter into the following service agreements (the "Service Agreements"):

(i) The Investment and Technical Advisory Agreement;

(ii) The Administration Agreement;

as soon as the Company is a member of HoldCo's Group.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of a shareholder loan agreement with HoldCo in form of a profit participating loan ("PPL") and (secured) senior loan agreements with other creditors.

3.4 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

* to acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests (including shares) in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

* to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Managers or officers of the Company, within the limits of Luxembourg Law;

* to acquire title to one or more Aircraft and to enter into any agreement necessary to maintain the Aircraft in good and marketable condition;

* to enter into operating leasing agreements with respect to Aircraft owned or to be owned by the Company and to dispose of such Aircraft;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollar (USD 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Board of managers.

8.1 The Company is managed by three Managers (the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s). Two of the Managers shall be Luxembourg resident individuals. One of the Managers shall also be a Class B Manager of HoldCo. The Managers will constitute a Board of Managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Responsibilities of the managers.

9.1 The Board of Managers shall agree on regulations regarding their internal organisation.

9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided in the day-to-day business of the Company, or according to the Law, these Articles or their internal regulations:

(i) decide on any

- * investment proposal;
- * disposal proposal;
- * lease proposal;
- * funding proposal; and
- * any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor and the execution of any such transaction, in each case subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(ii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement, subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(iii) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders; and

(iv) consult with the board of managers of HoldCo if necessary.

Art. 10. Powers of the board of managers and opposite interest.

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 11, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with. The Board of Managers may not take any measures that require the Shareholders' approval according to Article 14, before such approval has been granted to the Board of Managers. Such approval can be granted by fax or letter.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions. This Article 10.3 shall not apply to such Manager who acts also as Manager of HoldCo with respect to any transaction relating to the Company and HoldCo.

Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers.

Art. 12. Delegation and agent of the board of managers.

12.1 Any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Meeting of the board of managers.

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions, if two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of all Managers.

13.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 The shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or some other place in Luxembourg. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding EUR 20,000;
- (vii) the acquisition or sale or disposal of interests or shares in Luxembourg or foreign entities;
- (viii) the decision on any
 - * investment proposal;
 - * disposal proposal;
 - * lease proposal;
 - * funding proposal; and
 - * any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor, and the execution of any such transaction;

(ix) the decision on the consent of the Company as shareholder or holder of interest in a Luxembourg or foreign entity, if such consent is required by the articles of the respective entity;

(x) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(xi) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xii) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xiii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiv) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;
 (xvi) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;
 (xvii) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and
 (xviii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

14.9 Any such shareholders' meeting resolution pursuant to Article 14.8 shall be binding on the decisions and actions by the Board of Managers.

Chapter V.- Business year

Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 16.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company that may exist (including without limitation the PPL).

16.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if the Aircraft of the Company have been sold or disposed of.

17.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the General Meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and remuneration, subject to recommendation by the Board of Managers as set out in Article 9.2.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Definitions and interpretation. "Administration Agreement" means an agreement under which the Central Administrative Agent will provide certain domiciliary, management, administrative, accounting and related services in relation to HoldCo's business and/or to the business of HoldCo's Group;

"Central Administrative Agent" means Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 31093;

"Class B Manager of HoldCo" means a class B manager of HoldCo, as defined in the articles of association of HoldCo, as amended from time to time;

"HoldCo" means HSH Global Aircraft I S.à r.l. (formerly Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B127642;

"HoldCo's Group" means HoldCo and the OpCos;

"Investment Advisor" means Amentum Capital Limited, a limited company duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598;

"Investment and Technical Advisory Agreement" means an advisory agreement to be entered into between HoldCo and the Investment Advisor, by which the Investment Advisor will provide or procure, inter alia, the provision of investment recommendations and acquisition advisory services and management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned, as applicable, by HoldCo's Group.

"OpCos" means the companies in Luxembourg or other jurisdictions established or acquired as wholly owned subsidiaries by HoldCo and which shall acquire or hold aircraft;

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

	Shares
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	200

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of 20,000 US Dollar (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of 20,000 US Dollar (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HSH Global Aircraft I S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

* Lothar RAFALSKI, Manager, born on 29 November 1952 in Hamburg, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

* Achim WELSCHOFF, Manager, born on 16 August 1965 in Trier, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

* Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Manager, born on 18 December 1956, Hamburg (Germany), with professional address at c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg, Germany.

In accordance with article 11 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers.

2) The Company shall have its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l. (anciennement Aviation Leasing Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127642.

La comparante ci-dessus est représentée par Maître Emilie KAYSER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 12 mars 2008.

Laquelle paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée ("société à responsabilité limitée") dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme - dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de devenir propriétaire d'un ou plusieurs avion(s) ("Avion"), d'agir comme bailleur dans le cadre de contrats de prêts opérationnels d'Avion, et de conclure des contrats de prêts avec HoldCo et d'autres prêteurs et de conclure d'autres transactions qui y seraient liées.

3.2 Entre autres contrats, la Société adhérera aux ou conclura les, respectivement, contrats de prestations de services suivants (les "Contrats de Services"):

(i) Le Contrat de Conseil en Investissements;

(ii) Le Contrat de Services Administratifs;

dès lors que la Société est membre du Groupe HoldCo.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, d'un prêt d'associé avec HoldCo sous la forme d'un prêt de participation aux bénéfiques ("PPB"), et de contrat de prêt senior (garanti) avec d'autres créanciers.

3.4 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

* acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit (y compris des actions/parts), dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfiques conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de tous gérants ou cadres de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

* devenir propriétaire d'un ou plusieurs Avions et conclure les contrats leur permettant de demeurer commercialisables dans des conditions satisfaisantes;

* conclure des contrats de prêt en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus par la Société, et céder ces Avions.

3.5 La Société peut réaliser tous les investissements ou opérations légales, commerciales, techniques ou financières, et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) représenté par deux cent (200.-) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100.-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par trois Gérants (les "Gérants") nommés par une résolution des Associé(s). Deux des Gérants doivent être des personnes physiques résidant au Luxembourg. L'un des Gérants doit être un Gérant de Classe B de HoldCo. Les Gérants constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision des Associé(s).

Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance devra approuver les règles concernant son organisation interne.

9.2 Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou en vertu de la Loi, des Statuts ou des règles internes,

(i) prendre une décision concernant toute

* proposition d'investissement;

* proposition d'acte de disposition;

* proposition de bail;

* proposition de financement; et

* toute autre proposition;

qui serait faite dans chaque cas par le Conseiller en Investissements, la conclusion de la transaction étant subordonnée, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(ii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant, ces décisions étant subordonnées, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(iii) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(iv) consulter, si nécessaire, le conseil de gérance de HoldCo.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance et intérêt opposé.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 11, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le Conseil de Gérance ne peut prendre de mesures requérant l'accord des Associés en vertu de l'Article 14 tant qu'un tel accord n'a pas été donné au Conseil de Gérance. Cet accord peut être donné par fax ou par letter.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions. Le présent Article 10.3 ne s'applique pas, dans le cadre de transactions concernant la Société et HoldCo, au Gérant qui agit également en qualité de gérant de HoldCo.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants.

Art. 12. Délégation et agent du conseil de gérance.

12.1 Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de tout mandataire, la durée de leurs mandats et toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérant seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Les réunions des Associés se tiennent au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

14.8 Une résolution des Associés est requise, entre autres, pour

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors de la ville de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs dans chaque cas où cela à EUR 20,000 par opération;
- (vii) l'achat, la vente ou la détention d'actions/parts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- (viii) une décision concernant toute
 - * proposition d'investissement;
 - * proposition d'acte de disposition;
 - * proposition de bail;
 - * proposition de financement; et
 - * toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseil en Investissements, et la conclusion d'une telle transaction.

(ix) une décision concernant le consentement que doit donner la Société en qualité d'actionnaire d'une entité luxembourgeoise ou étrangère, dès lors que le consentement de la Société est requis par les statuts de cette entité;

(x) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(xi) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xii) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède EUR 20,000;

(xiii) la conclusion de tout autre contrat mettant, pour chacun, à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à EUR 20,000;

(xiv) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à EUR 20,000;

(xv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xvi) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de bail;

(xvii) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et

(xviii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de EUR 20,000, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.

14.9 Toute résolution adoptée lors des réunions tenues dans le cadre de l'Article 14.8 lie le Conseil de Gérance dans sa prise de décisions et dans ses actes.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 16.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société (incluant notamment le PPB)

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Chapitre VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si l'Avion de la Société a été vendu ou cédé.

17.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des recommandations faites par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.2.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 19. Définitions et interprétation.

"Contrat de Services Administratifs" signifie un contrat par lequel le Prestataire fournira certains services de domiciliation, de gestion, d'administration et de comptabilité, et d'autres services connexes en relation avec les activités de la Société ou/et avec les activités du Groupe HoldCo;

"Prestataire" signifie Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.31093;

"HoldCo" signifie HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127642;

"Groupe HoldCo" signifie HoldCo et les OpCos;

"Conseiller en Investissements" signifie Amentum Capital Limited, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège situé 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée au Bureau Irlandais du Registre des Sociétés sous le numéro 411598;

"Contrat de Conseil en Investissements" signifie un contrat de conseil devant être conclu entre HoldCo et le Conseiller en Investissements, par lequel le Conseiller en Investissements fournira, entre autres, des services de recommandations d'investissement, de conseil en acquisitions, et des services techniques en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus, selon les cas, par le Groupe HoldCo.

"Gérant de Classe B de HoldCo" signifie un gérant de classe B de Holdco, tel que défini dans les statuts de HoldCo, tels que modifiés.

"OpCos" signifie les sociétés établies au Luxembourg ou dans d'autres états, dont le capital est intégralement détenu par HoldCo, et qui acquerront ou détiendront un avion;

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales

	Parts Sociales
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	200

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) correspondant à un capital de vingt mille US Dollars (USD 20,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HSH Global Aircraft I S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Lothar RAFALSKI, Gérant, né à Hambourg le 29 novembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Achim WELSCHOFF, Gérant, né à Trèves le 16 août 1965, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Gérant, né à Hambourg, (Germany) le 18 December 1956, ayant son adresse professionnelle au c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Germany.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des même comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. KAYSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2008, Relation: EAC/2008/3939. — Reçu soixante-quatre Euros onze Cents (12.822,47.- à 0,5 % = 64,11.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044089/239/566.

(080048352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Julienne Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.162.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Rockspring Europe Limited", a limited liability company incorporated in the United Kingdom, registered with the Companies House under number 05319904 whose registered office is at 166, Sloan Street, SW1X 9QF London, United Kingdom ("Rockspring"),

here represented by Maître Katia GAUZES, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 26 February 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Julienne Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 128.162, and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1418, dated 11 July 2007. The articles of association of the Company were amended pursuant to a notarial deed on 27 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2158, dated 1 October 2007.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder hereby resolves to reclassify the five hundred (500) issued shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each owned by Rockspring as follows:

- four hundred ninety-nine (499) issued shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each shall be reclassified as "B" shares; and
- one (1) issued share having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) shall be reclassified as "C" share.

Second resolution

The sole shareholder hereby resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred and ninety-nine (499) "B" shares and one (1) "C" share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each up to seventy-one thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 71,725.-), by the issue of two thousand three hundred sixty-nine (2,369) new "A" shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to be paid by a contribution in cash of thirteen million eight hundred sixty-six thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 13,866,725.-) out of which fifty-nine thousand two hundred twenty-five euro (EUR 59,225.-) will be allocated to the share capital and thirteen million eight hundred seven thousand five hundred euro (EUR 13,807,500.-) will be allocated to the share premium.

All the newly issued shares are fully paid up by Julienne S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.962, whose registered office is at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg ("AIG") by a contribution in cash (as described hereabove) so that the amount thirteen million eight hundred sixty-six thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 13,866,725.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Further to the foregoing, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-one thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 71,725.-) represented by two thousand three hundred sixty-nine (2,369) "A" shares, four hundred ninety-nine (499) "B" shares and one (1) "C" share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

As a consequence, AIG participates in this general meeting of the shareholders of the Company, votes on and resolves the following resolutions:

Third resolution

The general meeting of shareholders hereby resolves that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, it being understood that for the matters listed in Article 28 of these Articles, the joint signature of an "A" manager and a "B" manager shall be required (for the avoidance of doubt, this does not apply for Major Decisions which are to be decided at the level of the general meeting of shareholders and concerning which the board of managers' approval is not required).

Fourth resolution

The general meeting of shareholders hereby resolves to amend in full and restate the Company's articles of association which shall now read as follows:

"Definitions:

For the purposes of these Articles (as defined herebelow) the following terms shall have the following meanings:

"Affiliate" means, in relation to any specified person, any other person directly or indirectly controlling or controlled by, or under direct or indirect common control with, the specified person provided that the Company, its subsidiary undertakings and associated undertakings shall not be regarded as being the Affiliate of any shareholder;

"AIG" means Julienne S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.962, whose registered office is at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

"AIG IBL" means any interest bearing loan agreement entered into by AIG and the Company pursuant to which AIG would agree to lend funds to the Company;

"AIG Fund" means a fund or investment vehicle, formed for the purpose of making real estate investments, which is controlled, managed or sponsored by a direct or indirect subsidiary of American International Group, Inc. or an Affiliate thereof;

"Articles" means these articles of association;

"Assets" means all estates or interests of the relevant Properties and all buildings, fixtures and fittings and improvements (other than tenants' fixtures and fittings) and fixed plant and machinery from time to time thereon and any income receipts or revenues derived therefrom, the benefit of all insurance contracts from time to time relating to the Properties (including any modification or extension thereto), any rights of action against third parties and the benefit of all present and future licences, agreements, contracts and warranties relating to such Properties;

"Asset Manager" means Rockspring Property Asset Management Unlimited (acting through its Belgian Branch) or such replacement as may be appointed from time to time;

"Asset Management Agreement" means any asset management agreement between the Company and Rockspring Property Asset Management Unlimited (acting through its Belgian branch), Juliette FH BVBA and Rockspring Property Asset Management Unlimited (acting through its Belgian branch) and Julie LH BVBA and Rockspring Property Asset Management Unlimited (acting through its Belgian branch);

"Business Day" means any day, other than a Saturday or Sunday, when banks in London and Luxembourg are opened for the transaction of normal business;

"Cash Investments" means all payments at any time by the shareholders to the Company by way of subscription for shares or other securities of the Company or by way of loan PROVIDED THAT if there shall have been a transfer of any shares, any successor shareholder (the "Successor") shall be deemed to have made the same contributions to and received the same distributions from the Company as predecessors of such Successor shall have made or received or been deemed to have been made or received;

"Company" refers to Julienne Holding S.à r.l. and has the meaning ascribed to it in Article 1 of these Articles.

"C Share Dividend" means the dividend that the holder of the "C" share is entitled to under Article 7 of these Articles and which shall be calculated in accordance with the provisions of said article;

"Cumulative Net Cash Flow" shall mean net cash flow received from the Assets since their acquisition by the Group as calculated by the Asset Manager and approved by the Company, but calculated with respect to a particular period, including operating income and expenses and asset dispositions after deduction of any reasonable reserves or provisions established by any subsidiary undertaking and still in effect for a contingent liability or other obligation incurred with respect to the Assets and after repayment in full of all loans, indebtedness, liabilities (including without limitation Belgian and Luxembourg tax liabilities), costs, expenses and operating and selling expenses in each case of any subsidiary undertaking, in each case with respect to the Assets;

"Debt Facility" means any term loan that may be provided by KBC Bank N.V. to Julie LH BVBA under the terms and subject to the conditions of any agreed form facility agreement between Julie LH BVBA, KBC Bank N.V. and those other parties (if any) named therein;

"Effective Date" means 26 February 2008;

"Financial Year" means the period from 1 January to 31 December;

"Group" has the meaning ascribed to it in the definition of "Group Company";

"Group Company" means the Company and each subsidiary undertaking of the Company and "Group" shall be construed accordingly;

"Internal Rate of Return" means the annual discount rate (compounding quarterly) which, when applied to the Cash Investments and the Investment Proceeds as at the date that such Cash Investments and Investment Proceeds are paid, produces a net discounted value equal to zero, it being understood that for the purposes of calculation of Internal Rate of Return, any Cash Investments shall have a negative value and any Investment Proceeds shall have a positive value;

"Investment Proceeds" means, in respect of each shareholder, all sums received by such shareholder and its Affiliates (if applicable) as a consequence of owning or holding shares or loans or profit participation loans made pursuant to a shareholders loan agreement, loans or profit participating loans, a return of capital or other distribution of cash, liquidation proceeds, payment of principal and interest with respect to any loans or profit participating loans or otherwise, PROVIDED THAT if there shall have been a transfer of any shares in the Company, any Successor shall be deemed to have made the same contributions to and received the same distributions from the Company as predecessors of such Successor shall have made or received or been deemed to have been made or received;

"Julie LH BVBA" means a company organised under the laws of Belgium, whose registered office is at Kunstlaan 10/11, 1210 Brussels, registered with the Register of Legal Entities under No. 0890.935.201;

"Juliette FH BVBA" means a company organised under the laws of Belgium, whose registered office is at Kunstlaan 10/11, 1210 Brussels, registered with the Register of Legal Entities under No. 0890.935.397;

"Major Decision" has the meaning ascribed to it under Article 28 of these Articles;

"Material Breach" means:

(a) negligence;

(b) any:

i. breach of law in connection with the U.S. Foreign Corrupt Practices Act of 1977;

ii. material breach of any Asset Management Agreement which would entitle the Owner (as defined in the Asset Management Agreements) to terminate any Asset Management Agreement pursuant to Clause 15.2(a)(i), (iii) or (v) of any Asset Management Agreement;

iii. breach of law that has or is reasonably likely to have, in the reasonable opinion of any of the shareholders (other than Rockspring and/or any of its Affiliates), a materially detrimental effect on the reputation of the shareholders (other than Rockspring and/or any of its Affiliates); or

iv. an intentional, wilful or reckless breach of law that has a material adverse affect on any of (1) the aggregate assets of any Group Company and/or (2) any of the shareholders (other than Rockspring and/or any of its Affiliates);

(c) wilful misconduct which shall include (1) wilful misconduct by both act or omission; and (2) a failure to remedy any breach under any Asset Management Agreement within 10 Business Days after notice of such breach being given; or

(d) fraud;

on the part of the Asset Manager in performing its respective duties under any Asset Management Agreement;

"Principal A Shareholder" means:

(a) AIG, for so long as AIG or any of its Affiliates or an AIG Fund holds "A" shares;

(b) If AIG is not the Principal A Shareholder pursuant to paragraph (a) above and one or more of AIG Fund is an "A" shareholder, such AIG Fund (or if more than one, such AIG Funds acting jointly); and

(c) if neither AIG nor an AIG Fund are the Principal A Shareholder pursuant to paragraphs (a) and (b) above, the holders of a majority of "A" shares;

"Properties" means all real estate properties owned or rights in "rem" on real estate properties held by either Julie LH BVBA or Juliette FH BVBA from time to time;

"Rockspring" means Rockspring Europe Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales whose registered office is at 166 Sloane Street, London, SW1 9QF;

"Rockspring Fund" means a fund or investment vehicle, formed for the purpose of making real estate investments, which is controlled, managed or sponsored by a direct or indirect subsidiary of Rockspring PIM Ltd, or an Affiliate thereof; and

"Rockspring IBL" means any interest bearing loan agreement to be entered into by Rockspring pursuant to which Rockspring would agree to lend funds to the Company;

"Successor" has the meaning ascribed to it in the definition of "Cash Investments".

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these Articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Julienne Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at seventy-one thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 71,725.-) represented by two thousand three hundred sixty-nine (2,369) "A" shares, four hundred ninety-nine (499) "B" shares and one (1) "C" share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The holders of the "C" shares shall be entitled to the C Share Dividend allocated to them by the Company in accordance with Article 7 of these Articles.

The holders of the "A" shares shall have the right to ninety-three per cent (93%) of all the profits available for distribution by the Company; and the holders of the "B" shares shall have the right to seven per cent (7%) of all profits available for distribution by the Company. In each case the amounts payable to the holders of the A" Shares and holders of the "B" Shares under this Article 6 will be paid once the relevant amounts have been allocated to meet the C Share Dividend in accordance with Article 7 of these Articles.

Art. 7.1. Subject to the provisions of Luxembourg law and applicable insolvency legislation, each shareholder shall exercise its rights as shareholder to procure so far as it is able to the full amount of the Company's Cumulative Net Cash Flow in respect of each Financial Year, after the provision of working capital and making such transfers to reserves and provisions as legally required or in the opinion of the board ought reasonably to be made, is paid by the Company to the shareholders at such times as the board may recommend in accordance with the following priority:

(a) first, in payment of amounts due or repayable under the terms of Debt Facilities or any other third party debt or other agreement to which a subsidiary undertaking is party;

(b) second, in payment of any amount due to the Asset Manager under Asset Management Agreements;

(c) third, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be used for the payment of any interest due or payable under the terms of AIG IBL and Rockspring IBL;

(d) fourth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be used for the repayment of AIG IBL and Rockspring IBL;

(e) fifth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be used for the repayment of any loans made by any shareholder (including their Affiliates and successors in title) to the Company together with any interest due on such loans;

(f) sixth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be distributed by the Company as a dividend on the "A" shares and "B" shares until the "A" shareholders and "B" shareholders have been paid an amount that would yield them an Internal Rate of Return of fifteen percent (15%);

(g) seventh, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be distributed eighty-five percent (85%) by the Company as a dividend on the "A" shares and "B" shares and the balance shall be allocated to the "C" shares until the "A" shareholders and "B" shareholders have been paid an amount that would yield them an Internal Rate of Return of seventeen and one half percent (17.5%);

(h) eighth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be distributed eighty-two and a half percent (82.5%) by the Company as a dividend on the "A" shares and the "B" shares and the balance shall be allocated to the "C" shares until the

"A" shareholders and "B" shareholders have been paid an amount that would yield them an Internal Rate of Return of twenty percent (20%);

(i) ninth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be distributed seventy-five percent (75%) by the Company as a dividend on the "A" shares and "B" shares and the balance shall be allocated to the "C" shares until the "A" shareholders and "B" shareholders have been paid an amount that would yield them an Internal Rate of Return of twenty-two and one half percent (22.5%); and

(j) tenth, any remaining Cumulative Net Cash Flow shall be distributed seventy percent (70%) by the Company as a dividend on the "A" shares and "B" shares and the balance shall be allocated to the "C" shares.

Art. 7.2. Any C Share Dividend shall be payable at the earlier of the following dates:

(a) the fifth anniversary of the 19 February 2008; and

(b) thirty (30) days following the date of sale of all of the Assets by Juliette FH BVBA, provided that no Asset Management Agreement has been terminated on or prior to such date.

Art. 7.3. Subject to the following provisions of this Article 7, the amount of the C Share Dividend, determined in accordance with the foregoing provisions of this Article 7 shall be calculated upon final distribution of the Cumulative Net Cash Flow once all of the Properties have been sold by Juliette FH BVBA. However, in the event that any of the Properties is not sold by Juliette FH BVBA at the date the Company is obliged to pay the C Share Dividend as determined by these Articles, any unsold properties shall be deemed to have been sold at a five percent (5%) discount to their value as stated in the latest valuation by an independent surveyor and commissioned by the board.

Art. 7.4. In the event that any Asset Management Agreement is terminated otherwise than by the Company and/or the Julie LH BVBA and/or the Juliette FH BVBA as a result of a Material Breach of such Asset Management Agreement by the Asset Manager, the "C" shareholder may, within ten (10) Business Days of receipt written notice of such termination elect either:

to continue to hold such "C" share until the date on which the C Share Dividend is payable in accordance with the above in which case the amount of the C Share Dividend shall be calculated as follows:

$$= A \times B/1825$$

Where:

"A" is the amount that would be allocated to the "C" share pursuant to Articles 7.1 to 7.3 of these Articles before the application of this Article 7.4; and

"B" is the number of days elapsed between the Effective Date and the date on which the Asset Management Agreement is terminated; or

to treat the C Share Dividend as being immediately payable in which case any unsold properties shall be deemed to have sold at their value as stated in the latest valuation by an independent surveyor and commissioned by the board after the application of the applicable discount set out in the table below:

Month following the Effective Date in which the Asset Management Agreement is terminated	Discount of value (%)
36 to 48	10
49 to 54	7.5
55 to 60	5

Art. 8. Subject to any additional conditions that may be provided for under Article 28 of these Articles, the share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shareholders may fund the Company via shareholders' current accounts, profit participating loans, interest bearing and interest free loans or any other form of loans, notes or bonds.

Art. 11. Subject to any additional conditions that may be provided for under any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, the Company's shares are freely transferable among shareholders and any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by up to five (5) managers, who need not be shareholders, out of which up to four (4) shall be proposed by the holders of "A" shares for their appointment in accordance with the next paragraph (and as appointed shall be "A" managers and each individually an "A" manager) and one (1) shall be proposed by the holders of "B" shares for the appointment in accordance with the next paragraph (and as appointed shall be a "B" manager).

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely by the general meeting of shareholders at any time and without specific cause, according to the procedure set forth under this Article 13.

At all times, all managers of the Company (other than one (1) "A" manager) shall be resident for tax purposes in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 14. The board of managers shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its business, save in respect of those matters which are subject to the prior written consent of the shareholders in Article 28 of these Articles or any provision in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company. All decisions made by the board of managers should be by way of properly constituted meetings of the board of managers carried out in accordance with Article 15 of these Articles.

Art. 15. The board of managers shall take steps to appoint and remove managers of the boards of managers of each subsidiary undertaking of the Company. In the event that the board of managers is unable to reach agreement on the appointment or removal of any person to the board of managers of any such subsidiary undertaking of the Company, the board of managers of such subsidiary undertaking of the Company shall comprise three (3) managers of whom two (2) shall be appointed by the shareholders from the candidate proposed by the "A" shareholder and, for so long as Rockspring, or an Affiliate of Rockspring or a Rockspring Fund is the holder of "B" shares, one shall be appointed by the shareholders from the candidates proposed by Rockspring.

The "A" shareholder(s) may request the removal by the shareholders of an "A" manager and the appointment of a new "A" manager in his or her place by notice in writing to the Company. Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed replacement manager. The replacement of an "A" manager shall take place within fourteen (14) days after the "A" shareholder notice in writing, providing the "B" shareholder(s) the opportunity of discussing such appointment with the "A" shareholder(s) within such fourteen (14) Business Day period.

If Rockspring, an Affiliate of Rockspring or a Rockspring Fund holds "B" shares, such "B" shareholder may request the removal by the shareholders of a "B" manager and the appointment of a new "B" manager in his or her place by notice in writing to the Company. Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed replacement manager. The replacement of a "B" manager shall take place within fourteen (14) days after the "A" shareholder notice in writing, providing the "A" shareholder(s) the opportunity of discussing such appointment with the "B" shareholder(s) within such fourteen (14) Business Day period.

Each shareholder undertakes to exercise its votes in any general meeting of the Company to ensure the passing of any resolutions required to give effect to any request of the "A" shareholder or "B" shareholder(s) for removal or appointment of managers pursuant to this Article 15.

The managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as managers of the Company.

Each shareholder shall have the right at any time to appoint an observer.

Prior to making any such appointment, the shareholder must give at least fourteen (14) Business Days' notice to the other shareholder(s). Such notice shall specify the name and provide a summary biography of the proposed observer to permit the other shareholder(s) the opportunity of discussing such appointment with the shareholder within such fourteen (14) Business Day period. An observer appointed pursuant to this paragraph shall be entitled to receive notice of all meetings of the board of managers and to attend and speak but not vote at any such meeting.

At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the shares held by a shareholder, the shareholders shall procure the resignation of each manager proposed for appointment by such shareholder unless otherwise agreed with the continuing shareholder(s) of the same class.

Any shareholder(s) requesting the removal of a manager shall be responsible for and agrees with the other shareholder(s) (contracting for itself and as trustee for the Company) to indemnify and keep indemnified the other shareholder(s) and the Company on demand against all losses, liabilities and costs which the other shareholder(s) or the Company may incur arising out of, or in connection with, any claim by the manager for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the manager's removal or loss of office.

Art. 16. Meetings of the board of managers shall be properly convened and held in such place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine.

No board meeting shall normally be convened on less than fifteen (15) Business Days' notice, but board meetings may be convened by giving not less than forty-eight (48) hours' notice if the interests of the Company would in the opinion of a shareholder or a manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the managers agree. Such meetings may be convened on behalf of the Company by any manager. All managers may waive the requirement to give notice of meetings.

The notice of a board meeting must contain a detailed agenda of items (and all other relevant documentation) proposed to be considered at the board meeting. The business conducted at any meeting of the board shall only comprise those matters expressly stated in the notice convening such meeting unless otherwise agreed by all the managers.

Art. 17. The quorum for any meeting of the board of managers shall be one "A" manager and one "B" manager.

At any board meeting, no more than half of the total number of managers may participate by way of proxy.

If a quorum is not present within an hour of the time appointed for a board meeting or ceases to be present at any time during the meeting, the manager(s) present shall adjourn the meeting to the same place and time five (5) Business Days after the original date set for such adjourned meeting (or such later time not exceed ten (10) Business Days after the original date set for such adjourned meeting as the managers present may agree). Notice of the adjourned meeting shall be given to the managers by one of the managers present. If at the adjourned meeting a quorum is not present within an hour of the time appointed for the meeting, the manager(s) present shall further adjourn the meeting to the same place and time five (5) Business Days after the original date set for such further adjourned meeting (or such later time not exceed ten (10) Business Days after the original date set for such adjourned meeting as the managers present may agree). Notice of the adjourned meeting shall be given to the managers by one of the managers present.

Art. 18. The board shall decide on matters by simple majority vote, it being understood that for the matters listed in Article 28 of these Articles the prior written consent of the shareholders is required to proceed (for the avoidance of doubt, this does not apply for Major Decisions (as defined in Article 28) which are to be decided at the level of the general meeting of shareholders and concerning which the board of managers' approval is not required).

Subject to the following paragraphs of this Article 18, each manager shall have one vote at any meeting of the board of managers.

In order to participate in a board of managers meeting, managers must be physically present at the meeting. For the avoidance of doubt, managers may not participate in a board of managers meeting by means of a telephone or video conference or similar method.

The Company shall ensure that detailed records are kept of all board of managers' meetings and such records must include details of the location of the meeting and the names of all managers present.

Art. 19. Without prejudice to any provision stated in a shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, each shareholder shall, upon giving reasonable notice and at reasonable times, have the right to consult with and advise the board of managers of the Company and the board of any subsidiary undertaking of the Company on those matters that relate to the operation of the Company or any subsidiary undertaking of the Company and a representative of each of the shareholders shall be permitted generally to discuss the affairs, finances and accounts of the Company or any subsidiary undertaking of the Company with the officers of the Company or any subsidiary undertaking of the Company, at such times as the relevant shareholder may reasonably request.

Art. 20. In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, it being understood that for the matters listed in Article 28 of these Articles, the joint signature of an "A" manager and a "B" manager shall be required (for the avoidance of doubt, this does not apply for Major Decisions which are to be decided at the level of the general meeting of shareholders and concerning which the board of managers' approval is not required).

Art. 21. The chairman of the board shall be proposed for appointment by the "A" shareholder(s) and appointed by the board of managers.

The appointed chairman shall have a casting vote in addition to his vote as a manager in the event of a tie.

The board of managers may choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 22. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one (1) of his colleagues.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 23. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, two (2) managers, it being understood that for the matters listed in Article 28 of these Articles, the joint signature of an "A" manager and a "B" manager shall be required.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers, it being understood that for the Major Decisions listed in Article 28 of these Articles, the joint signature of an "A" manager and a "B" manager shall be required, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 24. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 25. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 26. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles. Such interim dividends shall be paid in accordance with the priority order set forth under Article 7 of these Articles.

Art. 27. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 28. Without prejudice to any other provisions in these Articles, any decision relating to any of the following matters shall require the prior approval in writing of the Principal A Shareholder and (for so long as Rockspring, an Affiliate of Rockspring or a Rockspring Fund hold "B" shares), the "B" shareholder and "C" shareholder (each of (a) to (r) below being a "Major Decision"):

- (a) any change in the Articles or rights attaching to any shares in the Company;
- (b) any material change to the corporate structure, governance or organisation of the Company or any subsidiary undertaking of the Company;
- (c) any increase, reduction, sub-division, cancellation, purchase or redemption of the capital or any allotment or issue of shares of the Company except any issue of shares expressly provided for in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company, or any redemption or repurchase of shares made in accordance with any dividend policy provided for in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company;
- (d) any financing or refinancing of the other than arms length terms or pursuant to any provision provided for in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company;
- (e) the sale of all or substantially all of the assets of the Company in a single transaction or otherwise than in accordance with the business plan for the Company for the year commencing on the effective day (as may be defined in any shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the shareholders of the Company) and as may be amended and updated from time to time by the managers of the Company;
- (f) the voluntary liquidation, winding-up or dissolution of the Company or any subsidiary undertaking of the Company;
- (g) any adoption or approval of or change to a business plan for the Company;
- (h) a material change to any Debt Facility;
- (i) an admission of the shares to the Official List of the UK Listing Authority becoming effective (in accordance with paragraph 3.2.7G of the rules made by the UK Listing Authority pursuant to section 73A Financial Services and Markets Act 2000, as amended or its successor legislation) and the admission of the shares to trading on the London Stock Exchange Group plc's market for listed securities (in accordance with paragraph 2.1 of the London Stock Exchange Group plc Admission and Disclosure Standards as amended from time to time); or (b) the equivalent admission to trading to or permission to deal on an alternative investment market or any other Recognised Investment Exchange (as defined by the Financial Services and Markets Act 2000) becoming effective in relation to the shares of the Company, Julie LH BVBA or Juliette FH BVBA;
- (j) any sale of shares of Julie LH BVBA or Juliette FH BVBA other than to a third party on arms length;
- (k) any issue of shares of Julie LH BVBA or Juliette FH BVBA other than to a third party on arms length;
- (l) any single expenditure by the Company in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000) and not included in or contemplated in business plan for the Company;
- (m) the entering into of any contract, transaction or arrangement (including, but not limited to, joint ventures and profit sharing agreements) which is outside the scope of the ordinary course of business to be carried out by the Company, with a related party or on non-arms length terms;
- (n) any dividend to be declared by the Company;

(o) any change in the auditors of the Company (except if the proposed auditor is an international firm of good repute);
 (p) any change to accounting policies of the Company unless such changes are required in order to comply with IFRS, law or do not have an impact on the amount of the C Share Dividend;

(q) the approval of the annual accounts of the Company, however no prior approval shall be required by this Article 28 where the annual accounts are required to be filed within three (3) Business Days or must be filed in order to prevent a breach by the Company of any applicable law or regulation or of any covenant of any debt facility; and

(r) the entry into of any agreement, or the undertaking of any action or the making of any commitment which may have as a consequence, effect or result any of the above described from (a) to (q).

Art. 29. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 30. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 31. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 32. The Company's Financial Year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 33. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 34. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 35. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders by decision of the general meeting of the shareholders.

Art. 36. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders hereby resolves to reclassify the manager of the Company, TMF Corporate Services S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.993 and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as "B" manager of the Company, effective on the date hereof and for an indefinite period.

The general meeting of shareholders hereby further resolves to appoint the following persons as "A" managers of the Company, effective on the date hereof and for an indefinite period:

- Mr Fabrice Coste, Controller, born on 1 April 1973 in Liège, Belgium, with professional address: 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg

- Mrs Brenda Catherine Monaghan, Vice President Asset Manager, born on 1 August 1966 in Dublin, Ireland, with professional address: Plantation Place South 60 Great Tower Street, London EC3R 5AZ, United Kingdom.

Therefore, the board of managers is now composed as follows:

- Mr Fabrice Coste, A manager;
- Mrs Brenda Catherine Monaghan, A manager; and
- TMF Corporate Services S.A., B manager.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders hereby resolves to appoint the following entity as independent auditor of the Company, effective on the date hereof and for an indefinite period:

"PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.477 and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seventy-five thousand euro.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Rockspring Europe Limited», une société à responsabilité limitée constituée au Royaume-Uni, inscrite auprès de la Companies House (Registre des sociétés) sous le numéro 05319904 et dont le siège social est établi au 166, Sloan Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni ("Rockspring"),

représentée par Maître Katia GAUZES, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 26 février 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de «Julienne Holdings S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 128.162, et dont le siège social est sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée conformément à un acte notarié en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1418, du 11 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2158, du 1^{er} octobre 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide par le présent acte d'attribuer des classes aux cinq cents (500) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, détenues par Rockspring comme suit:

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, sont classées en tant que parts sociales "B"; et
- une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) est classée en tant que part sociale "C".

Deuxième résolution

L'associé unique décide par le présent acte d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales "B" et une (1) part sociale "C" d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à un montant de soixante et onze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 71.725.-) par l'émission de deux mille trois cent soixante-neuf (2.369) nouvelles parts sociales "A" ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de treize millions huit cent soixante-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 13.866.725.-) consistant en cinquante neuf mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 59.225.-) alloués au capital social et treize millions huit cent sept mille cinq cents euros (EUR 13.807.500.-) alloués à la prime d'émission.

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées et ont été payées par «Julienne S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 135.962, dont le siège social est établi au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg ("AIG"), par un apport en numéraire tel que susvisé, de sorte que la somme de treize millions huit cent soixante-six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 13.866.725.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à soixante et onze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 71.725.-), et représenté par deux mille trois cent soixante-neuf (2.369) parts sociales "A", quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales "B" et une (1) part sociale "C" ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Par conséquent AIG participe à cette assemblée générale des associés de la Société et vote les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant entendu que pour les Décisions Majeures la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B sera requise (pour éviter tout doute, cela ne s'applique pas aux Décisions Majeures qui doivent être prises au niveau de l'assemblée des associés et pour lesquelles l'approbation du conseil de gérance n'est pas requise).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide par le présent acte d'intégralement modifier et de mettre à jour les statuts de la Société qui stipuleront dès à présent ce qui suit:

"Définitions:

Aux fins des présents Statuts (tels que définis ci-dessous) les termes suivants auront la signification suivante:

"Actifs" correspondent aux biens ou droits afférents aux Propriétés en question, aux immeubles, installations, agencements, améliorations (autres que les installations et agencements des locataires), matériel et outillage fixe y afférents, à toutes les sources de revenus ou tous les revenus provenant des Propriétés en question, au bénéfice le cas échéant des contrats d'assurance se rapportant aux Propriétés (en ce compris toute modification ou prorogation de ceux-ci), à tous les droits d'action eu égard à des tiers et au bénéfice des licences, accords, contrats et garanties actuels et futurs ayant trait aux Propriétés en question;

"Affilié" est entendu, par rapport à toute personne spécifiée, comme étant toute autre personne contrôlant ou contrôlée directement ou indirectement, ou sous le contrôle commun direct ou indirect de la personne spécifiée, à condition que la Société, ses filiales et entités liées ne soient pas considérées comme étant l'affiliée d'un associé;

"AIG" fait référence à Julienne S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 135.962, dont le siège social est situé sis au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

"Associé principal "A"" est entendu comme étant:

(a) AIG, à condition que AIG ou n'importe lequel de ses Affiliés ou un Fonds AIG dispose de parts sociales "A"; e"

(b) si AIG n'est pas l'Associé principal "A" conformément au paragraphe (a) ci-dessus et si un ou plusieurs Fonds AIG sont des Associés "A", ledit Fonds AIG (ou s'il est question de plusieurs Fonds AIG, lesdits Fonds AIG agissant conjointement); et

(c) Si ni AIG ni un Fonds AIG n'est l'Associé principal "A" conformément aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, les détenteurs d'une majorité de parts sociales "A";

"Contrat de gestion de patrimoine" renvoie à tout contrat de gestion de patrimoine conclu entre la Société et Rocspring Property Asset Management Unlimited (agissant par le biais de sa succursale belge), Juliette FH BVBA et Rocspring Property Asset Management Unlimited (agissant par le biais de sa succursale belge) et Julie LH BVBA et Rocspring Property Asset Management Unlimited (agissant par le biais de sa succursale belge);

"Date d'entrée en vigueur" correspond au 26 février 2008;

"Décision majeure" correspond à la définition donnée à ce mot à l'Article 28 des présents Statuts;

"Dividende sur parts sociales "C"" renvoie au dividende auquel le détenteur de la part sociale "C" a le droit au titre de l'Article 7 des présents Statuts et qui doit être calculé conformément aux dispositions dudit article;

"Exercice financier" renvoie à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre;

"Facilités de crédit" renvoient à tout prêt à terme pouvant être consenti par KBC Bank N.V. à Julie LH BVBA selon les modalités de tout contrat y afférent sous la forme convenue conclu entre Julie LH BVBA, KBC Bank N.V. et les autres parties (le cas échéant) nommées dans celui-ci;

"Flux de trésorerie cumulé" est entendu comme étant le flux de trésorerie reçu des Actifs depuis leur acquisition par le Groupe tel que calculé par le Gestionnaire de patrimoine et approuvé par la Société, lequel flux de trésorerie est calculé sur une période particulière et inclut le bénéfice d'exploitation, les charges et les aliénations d'actifs après déduction de toutes réserves ou provisions raisonnables établies par toute filiale et toujours en vigueur, en prévision de tout engagement futur ou autre obligation encourue eu égard aux Actifs et après remboursement intégral de tous prêts, tout endettement, toutes dettes (en ce compris sans restriction les assujettissements à l'impôt belge et luxembourgeois), tous coûts, frais et frais d'exploitation et de vente pour chaque filiale, dans chaque cas eu égard aux Actifs;

"Fonds AIG" fait référence à un fonds ou à un moyen de placement, constitué en vue de réaliser des investissements immobiliers et qui est contrôlé par, géré par ou placé sous l'égide d'une filiale directe ou indirecte du groupe American International Group, Inc. ou d'un Affilié de celui-ci;

"Fonds Rocspring" fait référence à un fonds ou à un moyen de placement, constitué en vue de réaliser des investissements immobiliers, qui est contrôlé par, géré par ou placé sous l'égide d'une filiale directe ou indirecte de Rocspring PIM Ltd ou d'un Affilié de cette société;

"Gestionnaire de patrimoine" correspond à Rocspring Property Asset Management Unlimited (agissant par le biais de sa succursale belge) ou tout remplaçant pouvant être régulièrement désigné;

"Groupe" a la signification qui lui est attribuée dans la définition de la "Société du Groupe";

"IBL AIG" (IBL: interest bearing loan, soit prêt productif d'intérêts) renvoie à tout contrat de prêt portant intérêt conclu par AIG et la Société en vertu duquel AIG convient de prêter des fonds à la Société;

"IBL Rockspring" (IBL: interest bearing loan, soit prêt productif d'intérêts) renvoie à tout contrat de prêt portant intérêt devant être conclu par Rockspring en vertu duquel Rockspring convient de prêter des fonds à la Société;

"Jour ouvrable" signifie n'importe quel jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, au cours duquel les banques à Londres et au Luxembourg sont ouvertes pour la transaction des opérations normales;

"Julie LH BVBA" fait référence à une société régie en vertu du droit belge, dont le siège social est établi à Kunstlaan 10/11, 1210 Bruxelles, inscrite au Registre des personnes morales sous le numéro 0890.935.201;

"Juliette FH BVBA" fait référence à une société régie en vertu du droit belge, dont le siège social est établi à Kunstlaan 10/11, 1210 Bruxelles, inscrite au Registre des personnes morales sous le numéro 0890.935.397;

"Placements" correspondent aux paiements versés à tout moment par les associés à la Société par voie de souscription de parts sociales ou autres titres de la Société ou par voie de prêt A CONDITION QU'en cas de transfert d'une quelconque part sociale tout associé successeur (le "Successeur") soit considéré comme ayant effectué les mêmes apports dans la Société et reçu les mêmes distributions de la Société de la même manière que les prédécesseurs de ce Successeur les auraient effectués ou les auraient reçus ou auraient été considérés comme les ayant effectués ou les ayant reçus;

"Produits de placement", eu égard à chaque associé, correspondent à toutes les sommes reçues par cet associé et ses Affiliés (le cas échéant) en raison de la possession ou de la détention de parts sociales, de prêts ou de prêts participatifs consentis conformément à un contrat de prêt d'associés, de prêts ou de prêts participatifs, d'un remboursement du capital ou autre distribution de liquidités, de produits de liquidation, d'un paiement de principal et d'intérêt eu égard aux prêts ou prêts participatifs ou autrement, A CONDITION QU'en cas de transfert d'une quelconque part sociale dans la Société, tout Successeur soit considéré comme ayant effectué les mêmes apports dans la Société et reçu les mêmes distributions de la Société de la même manière que les prédécesseurs de ce Successeur les auraient effectués ou les auraient reçus ou auraient été considérés comme les ayant effectués ou les ayant reçus;

"Propriétés" renvoient à toutes les propriétés immobilières détenues ou tous les droits réels "in rem" afférents aux propriétés immobilières détenus soit par Julie LH BVBA soit par Juliette FH BVBA le cas échéant;

"Rockspring" fait référence à Rockspring Europe Limited, une société constituée en vertu du droit anglais et gallois, dont le siège social est établi au 166 Sloane Street, Londres, SW1 9QF;

"Société" correspond à Julienne Holding S.à r.l. et a la signification qui lui est attribuée dans l'Article 1^{er} des présents Statuts.

"Société du Groupe" est entendue comme étant la Société et chaque filiale de la Société et le "Groupe" doit être interprété en conséquence;

"Statuts" désignent les présents statuts de la Société;

"Successeur" a la signification qui lui est attribuée dans la définition des "Placements";

"Taux de rendement interne" correspond au taux d'actualisation annuel (capitalisation trimestrielle) qui, lorsqu'il est appliqué aux Placements et aux Produits de placement à la date à laquelle ces Placements et Produits de placement sont payés, produit une valeur actualisée nette égale à zéro, étant entendu qu'aux fins du calcul du Taux de rendement interne, tous Placements doivent avoir une valeur négative et tous Produits de placement doivent avoir une valeur positive;

"Violation substantielle" est entendue comme étant:

(a) une négligence;

(b) toute:

i. violation de la loi se rapportant à l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger) de 1977;

ii. violation substantielle de tout Contrat de gestion de patrimoine qui autoriserait le Détenteur (tel que défini dans les Contrats de gestion de patrimoine) à résilier tout Contrat de gestion de patrimoine conformément à la Clause 15.2 (a)(i), (iii) ou (v) de tout Contrat de gestion de patrimoine;

iii. violation de la loi qui a ou est raisonnablement susceptible d'avoir, selon l'opinion raisonnable de n'importe lequel des associés (autres que Rockspring et/ou n'importe lequel de ses Affiliés), des effets substantiels défavorables sur la réputation des associés (autres que Rockspring et/ou n'importe lequel de ses Affiliés); ou

iv. violation de la loi délibérée, intentionnelle ou par négligence qui a des effets substantiels défavorables sur (1) les actifs totaux de toute Société du Groupe et/ou (2) n'importe lequel des associés (autres que Rockspring et/ou n'importe lequel de ses Affiliés);

(c) une inconduite volontaire qui inclut (1) l'inconduite volontaire à la fois par action ou omission; et (2) l'incapacité de remédier à toute violation en vertu de tout Contrat de gestion de patrimoine dans les 10 Jours ouvrables suivant la notification d'une telle violation; ou

(d) une fraude;

incombant au Gestionnaire de patrimoine lors de l'exercice de ses attributions et obligations respectives en vertu de tout Contrat de gestion de patrimoine.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Par le présent document, il est constitué par les détenteurs actuels des parts sociales créées en vertu du présent document et parmi tous ceux qui sont susceptibles de devenir associés, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans sa version amendée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de titres de tout type et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut en outre octroyer des garanties, accorder des cautions en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, consentir des prêts ou aider de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exécuter toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estime utiles dans l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société sera dénommée "Julienne Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale de ses associés. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité sur décision du gérant ou, au cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du gérant ou, au cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décideraient que des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents, susceptibles d'entraver les activités normales de la Société en son siège social ou la facilité de communication entre ledit siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; lesdites mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à soixante et onze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 71.725.-) représenté par deux mille trois cent soixante-neuf (2.369) parts sociales "A", quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales "B" et une (1) part sociale "C" ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les détenteurs des parts sociales "C" ont droit aux Dividendes sur parts sociales "C" qui leur sont alloués par la Société conformément à l'Article 7 des présents Statuts.

Les détenteurs des parts sociales "A" ont droit à quatre-vingt-treize pour cent (93 %) de tous les bénéfices disponibles pour une distribution par la Société; et les détenteurs des parts sociales "B" ont droit à sept pour cent (7 %) de tous les bénéfices disponibles pour une distribution par la Société. Dans chaque cas, les montants payables aux détenteurs des parts sociales "A" et aux détenteurs des parts sociales "B" conformément au présent Article 6 seront payés après avoir au préalable affecté les montants correspondants aux paiements des Dividendes sur parts sociales "C" conformément à l'Article 7 des présents Statuts.

Art. 7.1. Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois et de la législation applicable en matière d'insolvabilité, chaque associé doit exercer ses droits en tant qu'associé de manière à veiller autant qu'il le peut à ce que le montant total des Flux de trésorerie cumulés de la Société eu égard à chaque Exercice financier, après affectation au fonds de roulement et constitution des réserves et provisions exigées par la loi ou qui selon le conseil devraient être raisonnablement réalisées, soit payé par la Société aux associés, lorsque le conseil le recommande, selon l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, au titre du paiement des montants dus ou remboursables selon les modalités des Facilités de crédit ou de toute autre créance de tiers ou autre contrat qu'une filiale a signé;

(b) deuxièmement, au titre du paiement de tout montant dû au Gestionnaire de patrimoine en vertu des Contrats de gestion de patrimoine;

(c) troisièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être affecté au paiement de tous intérêts échus ou payables selon les modalités de IBL AIG et de IBL Rockspring;

(d) quatrièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être affecté au remboursement de IBL AIG et de IBL Rockspring;

(e) cinquièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être affecté au remboursement des prêts consentis par tout associé (en ce compris leurs Affiliés et successeurs en titre) à la Société ainsi que des intérêts échus de ces prêts;

(f) sixièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être distribué par la Société au titre des dividendes sur les parts sociales "A" et les parts sociales "B" jusqu'à ce que les associés "A" et les associés "B" aient reçu un montant correspondant à leur égard à un Taux de rendement interne de quinze pour cent (15%);

(g) septièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être distribué à concurrence de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) par la Société au titre des dividendes sur les parts sociales "A" et les parts sociales "B" et le solde doit être alloué aux parts sociales "C" jusqu'à ce que les associés "A" et les associés "B" aient reçu un montant correspondant à leur égard à un Taux de rendement interne de dix-sept et demi pour cent (17,50%);

(h) huitièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être distribué à concurrence de quatre-vingt-deux et demi pour cent (82,5 %) par la Société au titre des dividendes sur les parts sociales "A" et les parts sociales "B" et le solde doit être alloué aux parts sociales "C" jusqu'à ce que les associés "A" et les associés "B" aient reçu un montant correspondant à leur égard à un Taux de rendement interne de vingt pour cent (20%);

(i) neuvièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être distribué à concurrence de soixante-quinze pour cent (75 %) par la Société au titre des dividendes sur les parts sociales "A" et les parts sociales "B" et le solde doit être alloué aux parts sociales "C" jusqu'à ce que les associés "A" et les associés "B" aient reçu un montant correspondant à leur égard à un Taux de rendement interne de vingt-deux et demi pour cent (22,5%);

(j) dixièmement, tout solde de Flux de trésorerie cumulé doit être distribué à concurrence de soixante-dix pour cent (70%) par la Société au titre des dividendes sur les parts sociales "A" et les parts sociales "B" et le solde doit être alloué aux parts sociales "C".

Art. 7.2. Tout Dividende sur parts sociales "C" doit être payable à la date la plus proche parmi les dates suivantes:

(a) le cinquième anniversaire du 19 février 2008; et

(b) trente (30) jours après la date de la vente de tous les Actifs par Juliette FH BVBA,

à condition qu'aucun Contrat de gestion de patrimoine n'ait été résilié avant ou à cette date.

Art. 7.3. Sous réserve des dispositions suivantes du présent Article 7, le montant du Dividende sur parts sociales "C", déterminé conformément aux dispositions précédentes du présent Article 7, doit être calculé lors de la distribution définitive du Flux de trésorerie cumulé après réalisation de la vente de toutes les Propriétés par Juliette FH BVBA. Cependant, si l'une quelconque des Propriétés n'est pas vendue par Juliette FH BVBA à la date à laquelle la Société est tenue de payer le Dividende sur parts sociales "C" tel que stipulé par les présents Statuts, toutes les propriétés invendues doivent être considérées comme ayant été vendues moyennant une réfaction de cinq pour cent (5%) de leur valeur telle qu'estimée dans la dernière évaluation effectuée par un vérificateur indépendant et mandaté par le conseil.

Art. 7.4. Si un Contrat de gestion de patrimoine est résilié autrement qu'à l'initiative de la Société et/ou de Julie LH BVBA et/ou de Juliette FH BVBA pour Violation substantielle de ce Contrat de gestion de patrimoine par le Gestionnaire de patrimoine, l'associé "C" peut, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la notification écrite relative à cette résiliation, choisir soit:

de continuer à détenir cette part sociale "C" jusqu'à la date à laquelle le Dividende sur parts sociales "C" est payable conformément à ce qui précède, dans quel cas le montant du Dividende sur parts sociales "C" doit être calculé de la manière suivante:

$$= A \times B/1825$$

Où:

"A" est le montant qui serait alloué à la part sociale "C" conformément aux Articles 7.1 à 7.3 des présents Statuts avant l'application du présent Article 7.4; et

"B" est le nombre de jours écoulés entre la Date d'entrée en vigueur et la date à laquelle le Contrat de gestion de patrimoine est résilié; soit

de traiter le Dividende sur parts sociales "C" comme étant immédiatement payable, auquel cas toutes propriétés invendues doivent être considérées comme ayant été vendues à leur valeur telle qu'indiquée dans la dernière évaluation effectuée par un vérificateur indépendant et mandaté par le conseil après l'application de la réfaction applicable définie dans le tableau ci-dessous:

Mois suivant la Date d'entrée en vigueur au cours duquel le Contrat de gestion de patrimoine est résilié	Réfaction sur la valeur (%)
36 à 48	10
49 à 54	7.5
55 à 60	5

Art. 8. Sous réserve de toutes autres conditions pouvant être prévues en vertu de l'Article 28 des présents Statuts, le capital social peut être modifié à tout moment moyennant l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale. Les copropriétaires conjoints désignent un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Les associés de la Société peuvent financer la Société via les comptes courants des associés, les prêts participatifs, les prêts portants intérêts et sans intérêt ou toute autre forme de prêts, de billets ou d'obligations garanties.

Art. 11. Sous réserve de toutes conditions supplémentaires qui peuvent être prévues en vertu de tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société le cas échéant, les parts sociales de la Société peuvent être transférées librement entre les associés et tout transfert entre vifs à un nouvel associé est soumis à l'approbation dudit transfert par les autres associés, moyennant une majorité de trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé défunt peuvent être transférées à de nouveaux associés uniquement sous réserve de l'approbation dudit transfert, donnée par les autres associés réunis en assemblée générale, moyennant une majorité des trois quarts du capital social. Ladite approbation n'est toutefois pas requise si les parts sociales sont transférées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant.

Art. 12. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Administration

Art. 13. La Société est administrée par des gérants dont le nombre peut être porté à cinq (5) et qui ne sont pas nécessairement des associés, parmi lesquels un nombre de gérants pouvant être porté à quatre (4) devra être proposé par les détenteurs de parts sociales "A" pour une nomination conforme au paragraphe suivant (et ainsi nommés, ils seront les gérants "A" et chacun individuellement un gérant "A") et un (1) gérant devra être proposé par les détenteurs de parts sociales "B" pour une nomination conforme au paragraphe suivant (et ainsi nommé sera un gérant "B").

Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être relevés de leurs fonctions librement par l'assemblée générale des associés à tout moment et sans motif particulier conformément à la procédure décrite au présent Article 13.

A tout moment, tous les gérants de la société (autres qu'un (1) gérant "A") devront résider, pour des raisons de fiscalité, au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 14. Le conseil de gérance sera chargé de la supervision et de la gestion de la Société et de ses activités, sauf en ce qui concerne les questions soumises au consentement écrit préalable des associés, à l'Article 28 des présents Statuts ou d'autres dispositions dans un quelconque pacte d'associés conclu entre les associés de la Société. Toutes les décisions prises par le conseil de gérance devront l'être par les assemblées régulièrement constituées du conseil de gérance conformément à l'Article 15 des présents Statuts.

Art. 15. Le conseil de gérance prendra des mesures pour nommer et révoquer les gérants des conseils de gérance de chaque filiale de la Société. Dans le cas où le conseil de gérance serait incapable de parvenir à un accord concernant la nomination ou la révocation d'une quelconque personne du conseil de gérance d'une quelconque des filiales de la Société, le conseil de gérance de chaque filiale de la Société devra comprendre trois (3) gérants dont deux (2) devront être nommés par les associés parmi le candidat proposé par l'associé "A" et, tant que Rockspring ou une Filiale de Rocksprings ou un Fonds Rockspring est le détenteur de parts sociales "B", un gérant devra être nommé par les associés parmi les candidats proposés par Rockspring.

Le ou les associés "A" peuvent demander la révocation par les associés d'un gérant "A" et la nomination d'un nouveau gérant "A" à sa place par le biais d'une notification écrite à la Société. Ladite notification devra préciser le nom et fournir une biographie succincte du gérant proposé. Le remplacement d'un gérant "A" devra avoir lieu dans un délai de quatorze (14) jours suivant la notification écrite de l'associé "A", fournissant aux associés "B" l'opportunité de discuter ladite nomination avec les associés "A" dans ledit délai de quatorze (14) Jours Ouvrables.

Si Rockspring, un Affilié de Rockspring ou un Fonds Rockspring détient des parts sociales "B", ledit associé "B" peut demander la révocation par les associés d'un gérant "B" et la nomination d'un nouveau gérant "B" à sa place par le biais d'une notification écrite à la Société. Ladite notification devra préciser le nom et fournir une biographie succincte du gérant proposé. Le remplacement d'un gérant "B" devra avoir lieu dans un délai de quatorze (14) jours suivant la notification écrite de l'associé "B", fournissant aux associés "B" l'opportunité de discuter ladite nomination avec les associés "B" dans ladite période de quatorze (14) jours ouvrables.

Chaque associé s'engage à exercer son droit de vote lors de toute assemblée générale de la Société, afin de veiller à l'adoption de toutes les résolutions requises pour que prenne effet toute demande des Associés "A" ou des Associés "B" concernant la révocation ou la nomination de gérants conformément au présent Article 15.

Les gérants n'auront droit à aucune rémunération en leur qualité de gérants de la Société.

Chaque associé aura le droit, à tout moment, de nommer un observateur.

Avant de procéder à ladite nomination, l'associé doit adresser aux autres associés un préavis de quatorze (14) Jours Ouvrables au moins. Ladite notification devra spécifier le nom et une biographie succincte de l'observateur proposé afin de permettre aux autres associés de discuter ladite nomination avec l'associé dans ledit délai de quatorze (14) Jours Ouvrables. Un observateur désigné conformément au présent paragraphe aura le droit de recevoir des notifications de toutes les réunions du conseil de gérance et d'assister et prendre la parole mais pas de voter auxdites réunions.

Au terme d'une vente, d'une cession, d'un transfert ou d'une autre aliénation de l'ensemble des parts sociales détenues par un associé, celui-ci veille à la révocation de chaque gérant proposé à la nomination par cet associé cédant, sauf accord contraire du ou des associés restants de la même catégorie.

Un ou plusieurs associés demandant la révocation d'un gérant, seront responsables et conviennent avec le ou les autres associés (contractant pour lui-même ou eux-mêmes et à titre de fiduciaire de la Société) d'indemniser le ou les autres associé(s) et la Société sur demande de toutes pertes, toutes dettes et tous frais que le ou les autres associés ou la Société sont susceptibles d'encourir suite à, ou en rapport avec toute action intentée par le gérant pour congédiement ou licenciement abusif ou injuste ou une autre compensation résultant de la révocation ou de la perte de mandat de gérance.

Art. 16. Les réunions du conseil de gérance seront dûment convoquées et tenues en un lieu au Luxembourg déterminé par le conseil de gérance.

Toute réunion du conseil de gérance sera en principe convoquée par notification préalable d'au moins quinze (15) Jours Ouvrables, bien que les réunions du conseil puissent être convoquées par une notification comportant un préavis d'au moins quarante-huit (48) heures si la question à débattre revêt un caractère d'urgence justifié par les intérêts de la Société selon l'opinion d'un associé ou gérant ou en cas d'accord des gérants. Ces réunions peuvent être convoquées au nom de la Société par n'importe quel gérant. Tous les gérants peuvent renoncer à la condition requise de notification des réunions.

L'avis de convocation relatif à la réunion du conseil doit mentionner les questions à l'ordre du jour proposé (et toute autre documentation pertinente) devant être abordées à la réunion du conseil. Les points abordés à une réunion du conseil ne comprendront que les matières expressément indiquées dans l'avis de convocation à ladite réunion sauf accord contraire de tous les gérants.

Art. 17. Le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera d'un gérant "A" et d'un gérant "B".

La moitié du nombre total de gérants seulement peut participer par procuration à une réunion du conseil.

Si un quorum n'est pas réuni dans l'heure suivant l'heure fixée pour une réunion du conseil ou cesse d'être présent pendant la réunion, le ou les gérants présents reportent alors la réunion au même lieu et à la même heure dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la date initiale fixée pour ladite réunion reportée (ou à une date ultérieure ne se situant pas plus de dix (10) Jours Ouvrables suivant la date initiale fixée pour ladite réunion reportée convenue par les gérants présents). L'avis de convocation de la réunion reportée sera adressé aux gérants par l'un des gérants présents. Si, lors de la réunion reportée, un quorum n'est pas réuni dans l'heure suivant l'heure fixée pour la réunion, le ou les gérants présents reportent alors encore une fois la réunion au même lieu et à la même heure dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la date initiale fixée pour ladite réunion reportée encore une fois (ou à une date ultérieure ne se situant pas plus de dix (10) Jours Ouvrables suivant la date initiale fixée pour ladite réunion reportée et convenue par les gérants présents). Un avis de convocation à la réunion reportée sera remis aux gérants par l'un des gérants présents.

Art. 18. Le conseil de gérance adoptera les décisions par un vote à la majorité simple, étant entendu que pour les points visés à l'Article 28 des présents Statuts un accord écrit préalable des associés est exigé pour procéder (pour éviter tout doute, cela ne s'applique pas aux Décisions Majeures (telles que définies à l'Articles 28 des présents Statuts) qui doivent être prises au niveau de l'assemblée des associés et pour lesquelles l'approbation du conseil de gérance n'est pas requise).

Sous réserve des paragraphes suivants du présent Article 18, chaque gérant disposera d'une voix lors d'une réunion du conseil de gérance.

Pour participer à une réunion du conseil de gérance, les gérants doivent être physiquement présents à la réunion. Afin de lever toute ambiguïté, les gérants ne peuvent pas participer à une réunion du conseil de gérance par le biais d'une téléconférence ou d'une visioconférence ou autre méthode similaire.

La Société veillera à ce que des enregistrements détaillés soient conservés de toutes les réunions du conseil de gérance et s'assurera que ces enregistrements comprennent les précisions tenant au lieu de la réunion ainsi que les noms de tous les gérants présents.

Art. 19. Sans préjudice d'autres dispositions mentionnées dans un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, chaque associé aura le droit, moyennant la remise d'une notification raisonnable, dans un délai raisonnable, de consulter et d'aviser le conseil de gérance et le conseil de toutes filiales de la Société sur des affaires qui se rapportent à l'activité de la Société et de ses filiales, et un représentant de chacun des associés sera généralement habilité pour discuter des affaires, des finances et des comptes de la Société ou de toutes ses filiales avec les responsables de la Société et les dirigeants de ses filiales, aux dates raisonnablement demandées par l'associé en question.

Art. 20. Dans ses négociations avec des tiers, le gérant, ou dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, possède les pouvoirs plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour autoriser tous les actes et toutes les opérations se rapportant à l'objet de la Société.

La Société sera liée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant entendu que pour les Décisions Majeures la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B sera requise (pour éviter tout doute, cela ne s'applique pas aux Décisions Majeures qui doivent être prises au niveau de l'assemblée des associés et pour lesquelles l'approbation du conseil de gérance n'est pas requise).

Art. 21. Le président du conseil devra être proposé à la nomination par les associés "A" et désigné par le conseil de gérance.

Le président désigné disposera d'une voix prépondérante en cas de partage des voix en plus de son droit de vote en qualité de gérant.

Le conseil de gérance peut choisir un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président devra présider toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant pour occuper les fonctions de président pro tempore par vote de la majorité présente à ladite réunion.

Art. 22. Tout gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant par voie de procuration, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou autre moyen similaire de communication. Un gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par des moyens circulaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication. L'intégralité de ces communications constituera le procès-verbal attestant de la résolution.

Art. 23. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance devra être signé par le président ou, en son absence, deux (2) gérants, étant entendu que pour les Décisions Majeures listées à l'Article 28 des présents Statuts, la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B" sera requise.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits dans des instances judiciaires ou autres devront être signés par le président ou par deux (2) gérants, étant entendu que pour les Décisions Majeures listées à l'Article 28 des présents Statuts, la signature conjointe d'un gérant "A" et d'un gérant "B" sera requise, ou par toute autre personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 24. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, ne devra pas provoquer la dissolution de la Société.

Art. 25. Le ou les gérants n'assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle liée aux engagements régulièrement pris par eux-mêmes au nom de la Société. Ils sont des agents habilités uniquement et sont par conséquent responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 26. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires sur la base d'un état des comptes préparé par le gérant ou le conseil de gérance démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, augmentés des bénéfices reportés et des réserves disponibles, mais diminués par les pertes reportées et les sommes à affecter en réserve conformément à la loi et aux présents Statuts. Ces dividendes intérimaires devront être payés conformément à l'ordre de priorité stipulé à l'Article 7 des présents Statuts.

Art. 27. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus afin de réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés font partie des pouvoirs du conseil de gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 28. Sans préjudice de toute autre disposition des présents Statuts, toute décision ayant trait à l'une des questions suivantes requiert l'approbation préalable par écrit de l'associé A principal et (tant que Rockspring, un Affilié de Rockspring ou un Fonds Rockspring détient des parts sociales "B"), l'associé "B" et l'associé "C" (chacun des points (a) à (r) ci-dessous étant une "Décision Majeure"):

- (a) toute modification apportée aux Statuts ou aux droits afférents à des parts sociales au sein de la Société;
- (b) toute modification substantielle apportée à la structure, la gouvernance ou l'organisation de la Société ou de n'importe quelle filiale de la Société;
- (c) toute augmentation, réduction, subdivision, annulation, achat ou rachat du capital ou toute attribution ou émission de parts sociales de la Société, à l'exception de toute émission de parts sociales expressément prévue dans un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, ou tout rachat de parts sociales effectué conformément à toute politique de dividende prévue dans un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société;

(d) tout financement ou refinancement des conditions autres que des conditions librement négociées ou conformément à toute disposition prévue dans un pacte d'associé conclu entre les associés de la Société;

(e) la vente de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société en une transaction unique ou autrement que conformément au Plan d'Affaires de la Société pour l'année commençant le jour effectif (tel que défini dans un pacte d'associés conclu entre les associés de la Société) et tel qu'amendée et mise à jour par les gérants de la Société;

(f) la liquidation ou la dissolution volontaire de la Société ou de toute filiale de la Société;

(g) toute adoption ou approbation de ou modification apportée à un plan d'affaires de la Société;

(h) un changement substantiel d'une Facilité de crédit;

(i) une admission des parts sociales à la Cote officielle de l'Autorité britannique de cotation devenant effective (conformément au paragraphe 3.2.7G des règles créées par l'Autorité britannique de cotation sous la section 73A du Financial Services and Markets Act 2000 [Loi sur les services et marchés financiers], tel qu'amendé) et l'admission des parts sociales à la négociation des actions cotées sur le marché de la Bourse de Londres [London Stock Exchange Group plc] (conformément au paragraphe 2.1 des normes d'admission et de divulgation du London Stock Exchange Group plc tel qu'amendé); ou (b) l'admission équivalente à la négociation ou l'autorisation de traiter sur un marché d'investissement alternatif ou toute autre Bourse d'investissement reconnue (telle que définie par le Financial Services and Markets Act 2000) entrant en vigueur par rapport aux parts sociales de la Société, Julie LH BVBA ou Juliette FH BVBA;

(j) toute vente d'actions de Julie LH BVBA ou Juliette FH BVBA autre qu'à un tiers selon des conditions librement négociées en fonction du marché;

(k) toute émission d'actions de Julie LH BVBA ou Juliette FH BVBA autre qu'à un tiers selon des conditions librement négociées en fonction du marché;

(l) toute dépense unique par la Société excédant cinquante mille euros (50.000 EUR) et non incluse ou envisagée dans le Plan d'Affaires de la Société;

(m) la conclusion de tout contrat, transaction ou accord (y compris, mais sans s'y limiter, des accords de coentreprise et de participation aux résultats) qui ne relève pas du cours normal des affaires devant être réalisées par la Société avec une partie apparentée ou liée selon des conditions librement négociées;

(n) tout dividende devant être déclaré par la Société;

(o) tout changement des auditeurs de la Société (sauf si l'auditeur proposé est une société internationale de bonne renommée);

(p) toute modification apportée aux politiques comptables de la Société, à moins que lesdites modifications ne soient requises pour se conformer à l'IFRS, la loi, ou n'aient aucun impact sur le montant des Dividendes sur parts sociales "C";

(q) l'approbation des comptes annuels de la Société, bien qu'aucune approbation préalable ne soit requise par le présent Article 28 lorsque les comptes annuels doivent être déposés dans un délai de trois (3) Jours Ouvrables ou doivent être déposées pour éviter une violation, par la Société, de toute loi ou réglementation applicable ou de toute obligation en vertu d'une facilité de crédit; et

(r) toute prise de décision concernant la conclusion de tout accord ou l'exécution de toute part sociale ou de tout engagement pouvant avoir comme conséquence, effet ou résultat une des questions décrites aux points (a) à (q).

Art. 29. Chaque associé peut prendre part à des décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé a droit à un nombre de voix équivalant au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Art. 30. Sauf en cas de majorité supérieure à celle prévue dans la présente, les décisions collectives ne seront valides que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société autrement que par accord à l'unanimité.

Art. 31. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de l'article XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice financier - Comptes annuels - Distribution de profits

Art. 32. L'Exercice Financier de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 33. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont clôturés et le ou les gérants prépare(nt) un inventaire, en ce compris une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut inspecter l'inventaire précité et le bilan au siège social de la Société.

Art. 34. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront alloués pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que ladite réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être utilisé librement par les associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 35. En cas de dissolution de la Société, la Société est liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et leurs honoraires. Sauf disposition contraire, les liquidateurs jouissent des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué parmi les associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 36. Toutes les questions non régies par les présents statuts sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide par le présent acte de reclasser le gérant de la Société, TMF Corporate Services S.A., une société anonyme constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 84.993, dont le siège social est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au titre de gérant "B" de la Société, prenant effet à la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des associés décide en outre par le présent acte de désigner les personnes suivantes en tant que gérants "A" de la Société prenant effet à la date du présent document et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabrice Coste, Contrôleur, né le 1^{er} avril 1973 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle: 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- Madame Brenda Catherine Monaghan, Vice-président gestion d'actifs, née le 1^{er} août 1966, à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle: Plantation Place South 60 Great Tower Street, Londres EC3R 5AZ, Royaume Uni.

Par conséquent, le conseil de gérance est à présent composé comme suit:

- Monsieur Fabrice Coste, gérant A;
- Madame Brenda C. Monaghan, gérant A;
- TMF Corporate Services S.A., gérant B.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide en outre par le présent acte de désigner l'entité suivante en qualité de vérificateur indépendant de la Société, prenant effet à la date du présent document et pour une durée indéterminée:

«PricewaterhouseCoopers S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 65.477, dont le siège social est établi au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ soixante-quinze mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2008, Relation: EAC/2008/3022. — Reçu soixante-neuf mille trois cent trente-trois Euros soixante-trois Cents (13.866.725.- EUR à 0,5% = 69.333,63.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044122/239/1047.

(080047975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 67.297.

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO PROMO S.A.", avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, constituée suivant acte notarié, en date du 28 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 11 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe THIERY, agent commercial, demeurant à Guénange (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert de siège de la société à L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
- 2) Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue à L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er} . (deuxième phrase).** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. NEZAR, M. STRAUSS, P. THIERY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008 LAC/2008/10513. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043557/220/51.

(080047391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

S.M.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 102.976.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 26 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mars 2008,

1.- La démission de la société WORLDWIDE MANAGEMENT TRADING LIMITED, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, (P.O Box 116), Road Town, Tortol (B.V.I.) en sa qualité d'administrateur de la société S.M.O. S.A.;

2.- Décision d'accepter la nomination en qualité d'administrateur Monsieur Cornelius DOLMANS, né le 3.02.1963 à Bomi Hills (Liberia), demeurant à NL-6213 JN MAASTRICHT, Mopertingerbank 26, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013;

3.- La démission de la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA, ayant son siège social à L-9544 Wiltz 2A, rue Hannelanst, 34, Îlot du Château, sa qualité d'administrateur de la société S.M.O. S.A.;

4.- Décision d'accepter la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Hans SCHMITZ, né le 11.04.1956 à Kerkrade (Pays-Bas), et demeurant à B-4780 Saint-Vith, Wallerode 88, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013;

5.- La démission de la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Îlot du Château, en sa qualité d'administrateur de la société S.M.O. S.A.;

6.- Décision d'accepter la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Dumitru CIOBOTARU, né le 19.10.1963 à Sat. Mireni (Com. Coroiesti) Jud. Vaslui (Roumanie), et demeurant à Sat. Schela (Com.Schela) Jud. Galati (Roumanie), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013;

7.- Décision d'accepter la prolongation du mandat de commissaire aux comptes de la société S.M.O. SA, la société FIDOM SARL ayant son siège social à Wiltz 2A, rue Hannelanst, bureau 34, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2013;

8.- Décision d'accepter la transférer le siège social de la société du 30, rue des Tondeurs, L-9570 WILTZ au 2A rue Hannelanst, Bureau 34, L-9544 WILTZ.

Wiltz, le 26 mars 2008.

Pour la société
FIDUCIAIRE ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2008044057/772/37.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2008, réf. DSO-CO00316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

En date du 10 décembre 2007, l'associé unique, DHCRE II HoldCo II S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a effectué les cessions de parts suivantes:

- 1.755 parts sociales de catégorie A et 1.755 parts sociales de catégorie Z à BPD Capital B.V., avec siège social au 166, Amsteldijk, 1079 LH, Amsterdam, Pays-Bas.

- 1.300 parts sociales de catégorie A et 1 300 parts sociales de catégorie Z à Europa Risorse S.r.l., avec siège social au 31, Via Scarlatti, 20124, Milan, Italie.

- 1 part sociale de catégorie A et 1 part sociale de catégorie Z à DHCRE II HoldCo I S.à r.l., avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- 1 part sociale de catégorie A et 1 part sociale de catégorie Z à DHCRE II LLC, avec siège social à 1 Rodney Square, Tenth and King Streets, 19801, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- DHCRE II HoldCo II S.à r.l. qui détient 9.943 parts sociales de catégorie A et 9.943 parts sociales de catégorie Z.

- BPD Capital B.V. qui détient 1.755 parts sociales de catégorie A et 1.755 parts sociales de catégorie Z.

- Europa Risorse S.r.l. qui détient 1.300 parts sociales de catégorie A et 1.300 parts sociales de catégorie Z.

- DHCRE II HoldCo I S.à r.l. qui détient 1 part sociale de catégorie A et 1 part sociale de catégorie Z.

- DHCRE II LLC qui détient 1 part sociale de catégorie A et 1 part sociale de catégorie Z.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045345/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.